

Extrait du registre des
délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 25 janvier, à 18h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes - 29 Place de l'Hôtel de Ville à Condé en Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 19 janvier 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la mairie le mardi 19 janvier 2021.

Sont présents les conseillers municipaux suivants : Xavier ANCKAERT, Benoît BALAIS, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSÉE, Catherine CAILLY, Valérie CATHERINE, Pascal DALIGAULT, Sylvain DELANGE, Flavien DELÈTRE, Valérie DESQUESNE, Florence DUQUESNE, Jean ELISABETH, Patrick FENOUIL, Sylvain GASCOIN, Jean-Daniel GOUDIER, Briglitta LAIR, Isabelle LEPESTEUR, Alain LEQUERTIER, Patrice MÉCHE, Angélique MOUROCCQ.

Ont donné pouvoir :

- Pascal BILLARD à Patrick BILLARD
- Nathalie COLLIBEAUX à Valérie DESQUESNE
- Nathalie BOUILLARD à Florence DUQUESNE
- Najat LEMERAY à Sylvain GASCOIN
- Hervé PONDEMER à Sylvain DELANGE
- Sandrine SIMÉON à Laëtitia BOISSEE

Accusé de réception en préfecture
014-200056877-20210125-21_02977-DE
Date de télétransmission : 28/01/2021
Date de réception préfecture : 28/01/2021

Absents excusés : Godwill BABALAO, Anne ROELANDT et Nadine LECHATELLIER

Nombre de conseillers	Vote	Nature de l'acte : 7-5-3
- en exercice : 29	à l'unanimité	Télétransmission au contrôle de légalité le :
- présents : 20	- pour : 29	28 JAN. 2021
- votants : 26	- contre : 0	Publication le :
	- abstention : 0	28 JAN. 2021
Secrétaire de séance : Patrick FENOUIL		
Le compte-rendu du conseil municipal du 14 décembre 2020 a été adopté à l'unanimité		

DEL-2021/002 - Vote d'une subvention pour l'année 2020 au CCAS

L'attribution des subventions doit donner lieu à une délibération distincte du vote du budget, même si les crédits nécessaires ont été prévus au budget.

Au moment du vote du budget en juillet, les subventions aux associations ont été spécifiquement votées et ont fait l'objet d'une délibération distincte de celle du budget, mais celle du CCAS n'y figurait pas.

La dépense de 2 000 € a bien été prévue sur le budget 2020 au budget de la ville et la recette prévue au budget du CCAS, mais il faut formaliser une délibération pour le versement.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **AUTORISE** le versement d'une subvention de 2 000€ au CCAS
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires

Pour extrait conforme,
à Condé-en-Normandie, le 25 janvier 2021

Le Maire,
Valérie DESQUESNE

